



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 2006 A 17 H 30

Au Centre d'Animation de Rots

Etaients présents :

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. BERTRAND (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. BLANCHARD (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. COSSON (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DELEUZE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. GASNIER (Délégué de C.A. Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LAFORGE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEPAREUR (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. LE ROUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. NICOLAS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. PIELOT (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SCHMITT (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. THOMAS (Délégué de C.A. Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIROUD-VIEL (Déléguée de la C.D.C. "CABALOR"), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. LEBOUTEILLER (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre », Mme MOTTIN Déléguée de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme. LEFRANÇOIS (Déléguée de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. Entre Bois et Marais), M. DUBOIS (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. LEFONDRE (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. VIRLOUVET (Délégué de la C.D.C. Entre Thue et Mue) M. BONNET (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon »), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen", M. PEAN (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. LELAIT (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme PARIS, (Déléguée de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. PICHON (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. MULLER (Colleville Montgomery), M. GUEZET (Ouistreham), M. LEDRAN (Ouistreham), M. CARABEUFS (Saint-André-sur-Orne), M. PICARD, (Clinchamps sur Orne).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

• **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » :**

MME CATTEAU, à MME BENARD,
M. DE JAEGHER, à M. LEROUX,
M. DETEY, à M. BLANCHARD,
M. DUNCOMBE, à M. VINOT-BATTISTONI,
M. GILLES, à M. SUEUR,
MME GUETIN, à M. SCHMITT,
M. LANGLAIS, à M.PREEL,
M. LEBON, à M. GASNIER,
M. LEMENUEL, à M. LE CARPENTIER,
M. LESPAGNOL, à MME VINCENT,
M. PIMONT, à M.DELEUZE,
M. PIZY, à M. LECONTE

• **Communauté de Communes « Entre Bois et Marais » :**

M. GARNIER, à MME LEFRANÇOIS

• **Communauté de Communes « Evrecy-Orne -Odon » :**

M. GIRARD, à M.ENTFELLNER

• **Communauté de Communes « Plaine Sud de Caen » :**

M. BELLANGER, à M. PEAN

• **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » :**

M. FLEURY, à M. VIRLOUVET

Etaient excusés :

• **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » :**

M. DURON,
MME GIGNOUX

• **Communauté de Communes « Cœur de Nacre » :**

M. LECHATELLIER,
M. HUET,
MME SAINT-YVES

• **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » :**

M. LEVIVIER

• **Communauté de Communes « Les Rives de l'Odon » :**

M. MICHEL,
M. OGIER

• **Communauté de Communes « Entre Bois et Marais » :**

M. LORIN

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 20 décembre 2005 (*en PJ*) ;
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau (*en P.J.*) ;
3. Demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Cingal et, dans la mesure où elles auraient été reçues, demandes d'adhésion des communes d'Urville, Soignolles, et Le Bû sur Rouvres. (*rapport en P.J.*) ;
4. Approbation de la modification n°1 du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la commune de Saint Contest (*rapport et dossier en P.J.*) ;
5. Projet de contribution du Syndicat Mixte au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (*rapport et document en P.J.*) ;
6. Projet de Budget Primitif de l'année 2006 (*rapport en P.J.*) ;
7. Questions diverses ;

*

* *

Madame LE BRETHON : « Je remercie la Commune de ROTS d'accueillir le Comité Syndical. Nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois le délégué de la Commune de FONTENAY LE MARMION qui a rejoint le Syndicat.

Monsieur Michel BOURSE, Maire, est Délégué Titulaire. Madame Béatrice VIVIEN, Conseillère Municipale, est sa suppléante.

Cet élargissement du Comité Syndical ne va pas s'arrêter là. A l'ordre du jour de la réunion figurent de nouvelles demandes d'adhésion.

L'ordre du jour est d'ailleurs important avec la contribution du Syndicat pour l'élaboration du SRADT, et l'approbation de la 1^{ère} modification du Schéma Directeur. »

1.Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2005.

Madame LE BRETHON : « Y a t'il des observations éventuelles sur les procès-verbaux des réunions du 20 décembre 2005 ? »

Monsieur THOMAS: « Madame le Président, concernant le P.L.U. d'Hérouville Saint Clair, dont nous avons rapporté la délibération d'approbation, je m'étonne des propos figurant page 11 du P.V. Il est écrit que nous allons «*dénaturer la vallée du Dan* » et que nous allons nous trouver «*face à un mur de béton* ». Je ne conteste pas l'utilité de protéger la vallée du DAN, qui est un espace sensible mais je m'inscris en faux contre ces propos. Il était important d'inscrire une zone AU dans ce secteur. Nous sommes en effet dans l'obligation de respecter les prescriptions du PLH de l'agglomération.

Madame LE BRETHON : « Vous étiez présent à la réunion du Comité. La vallée du Dan possède des caractéristiques particulières. Je maintiens ce que j'ai dit. Hérouville ne constitue pas un mur de béton, mais si cette vallée était urbanisée, cela se traduirait par un paysage que nous n'avons pas l'habitude de voir. Il ne faut pas transformer les espaces qui doivent être protégés à long terme. Le PLH n'est qu'un prétexte. On peut prendre l'exemple de la "Prairie". S'il n'y avait pas de contraintes réglementaires, elle serait maintenant construite. Nous devons faire attention aux sites sur lesquels nous implantons des constructions. »

Monsieur THOMAS : « Il s'agit de répondre à la tension sur le marché du logement. C'est aussi pour cela que l'agglomération a fait un PLH. Dans la zone AUH que nous avons prévu, il ne s'agissait pas forcément de faire des immeubles. Il aurait été possible d'y faire des logements individuels. »

Madame LE BRETHON : « Il ne s'agissait que d'une expression qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Je souhaitais simplement insister sur la nécessité d'être précautionneux sur les lieux où l'on construit. La politique du paysage n'est pas incompatible avec le développement de l'urbanisation.

Je note que vos observations relèvent plutôt du commentaire mais pas d'une demande de modification du procès verbal. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? »

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau.

Madame LE BRETHON : « Vous avez tous reçu le rapport sur les travaux du Bureau et je ne vais revenir que sur les points essentiels et les éléments nouveaux :

Evolution de la population, conséquences sur la composition du Comité Syndical :

Madame LE BRETHON : « Tous les membres du Comité disposent des nouveaux chiffres de population par commune et par communauté, qu'il s'agisse de la population légale ou des populations provisoires issues des recensements de 2004 et 2005. On peut en retenir que :

1. Caen-Métropole compte, au 31 décembre 2005, 330 477 habitants (population légale), soit 9000 de plus qu'en 1999.
2. Caen la Mer a franchi le seuil des 225 000 habitants (226 624). Elle devra donc désigner un 48ème délégué au Comité Syndical. (il y a un délégué par tranche de 5000 habitants même incomplète).
3. Le Comité Syndical comprendra donc 94 membres.

Enfin, il convient de noter que la « dé-fusion » des deux communes de Cesny-aux-Vignes et Ouézy, qui appartiennent à la CdC Val-es-Dunes, est effective depuis le 1^{er} décembre 2006. Les nouveaux conseils municipaux ont été élus la semaine dernière.

- Monsieur Jacques BISCHOFF a été élu maire de Cesny-aux-vignes
- Madame Nicolle MAUVAIS a été élue maire de Ouézy

Caen-Métropole compte donc désormais 126 communes. »

Monsieur LEDRAN : « C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux membres ».

Demande d'Adhésion de la Communauté de Communes du Cingal à Caen-Métropole

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n°3 de l'ordre du jour.

Pays de Caen.

Madame LE BRETHON : « C'est un sujet régulièrement traité au Bureau, et je voudrais vous rendre compte de nos réflexions. Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, Monsieur le Préfet a annoncé que le dossier de constitution du Pays de Caen, qui lui a été transmis pour saisine de la Région et du Département, était en cours d'instruction par ses services.

Dans un premier temps, le Préfet a demandé un certain nombre d'éléments complémentaires, les services du SGAR jugeant le dossier incomplet en vue de cette transmission.

Monsieur le Préfet, par lettre en date du 8 février a informé le Syndicat qu'il n'y avait aucun problème sur le plan juridique et qu'il engageait la consultation de la Région et du Département, qui disposent, à compter de leur saisine, d'un délai de 3 mois pour délibérer, sinon leur avis sera réputé favorable.

Le Conseil Général a demandé au Syndicat un exemplaire supplémentaire du dossier, en vue d'une session extraordinaire sur cette question du Pays qui se tiendra le 24 avril. Le Conseil Régional en aura préalablement délibéré lors de sa session des 3 et 4 avril.

Cette importante avancée dans la procédure de création du Pays de Caen arrive juste au moment où la communauté de communes du Cingal demande son adhésion au Syndicat. Nous sommes tout près d'une cohérence SCOT / Pays, si ce n'est la situation des trois communes d'Urville, Soignolles et le Bû sur Rouvres, qui sera abordée lors du point n°3 de l'ordre du jour.

Du point de vue du calendrier, la mise en place du Pays correspond avec celle des nouveaux Contrats de Plan. En effet, le Premier Ministre a annoncé que les actuels Contrats s'arrêtaient bien au 31 décembre 2006 et que les prochains prendront immédiatement le relais le 1^{er} janvier 2007.

Une première conclusion peut, dès maintenant, être tirée de ce nouveau dispositif : il faudra être prêt au 1^{er} janvier 2007. Très rapidement, il va falloir faire le point sur tous les projets qui pourront être éligibles, afin que le débat sur les financements des projets retenus puisse avoir lieu au cours du second semestre 2006.

Bien évidemment, cela pose la question de qui prend en main le dossier ? Il y a la préparation technique du dossier et ensuite il y aura le portage définitif du Pays.

Dans le relevé des conclusions de la réunion présidée par le Préfet le 12 mai 2005, il est précisé que les statuts du Syndicat l'autorisent à assurer la préparation technique.

Il en a été ainsi pour l'élaboration de la Charte dont l'approbation permet aujourd'hui la consultation de la Région et du Département. Cela a été le travail du groupe animé par Christian FLEURY.

Mais une difficulté subsistait : le fait que le Cingal et quelques communes n'étaient pas membres du Syndicat. Il n'en sera plus ainsi.

Reste la question du portage définitif du Pays. Nous n'allons pas y répondre ce soir, mais on voit mal deux structures porter chacune leur projet de territoire sur un même périmètre.

Rappelons que :

Le SCoT : présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable retenu et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements...

Ce projet est élaboré au vu d'un diagnostic et des besoins répertoriés. Pour mettre en œuvre ce projet, le SCoT fixe les grandes orientations générales de l'organisation de l'espace.

Le Pays : exprime la Communauté d'intérêts économiques culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré. Le projet constitue la Charte de développement du Pays.

En conclusion, dans le SCoT et le Pays, il y a bien des objectifs communs d'élaboration d'un projet de développement durable d'un territoire. Est-il réaliste d'envisager la constitution d'une structure spécifique pour le Pays ?

Il va falloir faire vite pour être prêt pour la fin de l'année. Ne serait-il pas plus simple d'élargir les compétences de la structure existante qui a dans sa gouvernance, une bonne représentation des différentes collectivités membres.

A périmètres concordants, une structure unique semble devenir la règle.

On s'en rend compte en regardant les annonces de recrutement de collaborateurs. Les nouveaux Syndicat Mixte ont compétence en matière de Pays et de SCoT. En Basse-Normandie il en est ainsi pour le Saint-Lois, le coutançais, le Cotentin, la Baie du Mont-Saint-Michel....

Le Bureau, lors de sa prochaine réunion, pourrait faire un premier tour de table pour permettre à chacun de s'exprimer. Y a-t-il des observations ? Non. Je poursuis

Par ailleurs, je vous signale que le Bureau a donné son accord pour que le syndicat rachète le mobilier et le matériel dont disposait le Pays. ».

Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Madame LE BRETHON : « Elle est sur les "rails". Je rappellerai deux points :

- la nomination du Directeur par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion le 13 janvier dernier. Il s'agit de Monsieur Patrice DUNY, actuellement Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Mantois (78). Il devrait prendre ses fonctions le 20 mars prochain.
- l'obtention de l'agrément de l'Agence par le Ministre de l'Equipement.

L'objectif est que l'agence soit opérationnelle à la fin du premier semestre 2006, afin qu'elle puisse, dans les meilleurs délais, s'investir dans sa première mission : l'élaboration du programme d'études du SCOT « Caen-Métropole ».

Monsieur le Président de l'agence souhaite-t-il compléter mon propos ? »

Monsieur VINOT-BATISTONI : « L'essentiel a été dit. »

Projet d'Enquête Ménage Déplacement (EMD) dans le cadre de l'élaboration du SCoT

Madame LE BRETHON : « Ce projet d'étude, dite EMD, a été plusieurs fois abordé, suite notamment au courrier adressé par Monsieur Navarre, Secrétaire Général de la Préfecture, le 7 octobre 2003.

Plusieurs raisons ont fait que ce projet n'a, pour l'instant, pas démarré :

- Certaines interrogations sur le bien fondé de cette étude ;
- L'attente du démarrage du SCoT et de la mise en place de l'Agence d'Urbanisme ;
- Le coût estimé de cette étude, 1 million d'Euros, ce qui, de mon point de vue, est très élevé.

Par courrier en date du 30 janvier 2006 dont, vous avez copie, le nouveau DRE/DDE, Monsieur BOLLOTE, relance le Syndicat. Il faut rappeler que, dans le cadre du SCOT, l'agence d'études d'urbanisme doit proposer un programme d'études. Une telle enquête EMD rentre tout à fait dans ce cadre. Un courrier en ce sens sera adressé au Président de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Démarche de prospective territoriale de la DDE du Calvados

Madame LE BRETHON : « Cette étude prospective porte sur la partie Sud du futur SCoT et a été initiée par l'Etat qui entend d'ores et déjà réfléchir sur les conséquences de la réalisation des grandes infrastructures routières, notamment le grand contournement. Compte tenu des enjeux soulevés par cette étude, le Bureau a jugé important que le syndicat soit représenté en tant que tel au Comité de Pilotage. Monsieur Colin SUEUR a été désigné à cet effet. »

Avis sur les dossiers d'urbanisme réglementaire.

Madame LE BRETHON : « Ce domaine connaît toujours une forte activité. Le Syndicat a examiné 10 dossiers :

- 4 dossiers de modification de POS, (Hérouvillette, Vieux, Anisy, Cormelles le Royal).
- 4 dossiers PLU arrêtés : Sallenelles, Cresserons, Saint Sylvain, Fleury-sur-Orne :
- deux dossiers de création de deux ZAC sur la commune d'Epron,
- Dans la mesure où le syndicat a reçu le dossier de PLU arrêté, c'est donc bien dans le cadre du P.L.U. que la position de Caen-Métropole prendra toute sa signification.

PLU d'Epron :

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a reçu, par courrier en date du 2 février, le projet de PLU arrêté d'Epron. Celui-ci a fait l'objet d'un premier examen par la Commission n°1 «Lecture du Schéma Directeur et urbanisme réglementaire » le 22 février.

Plusieurs points ont été soulevés, notamment le zonage des secteurs destinés à l'extension du pôle de recherche ainsi que la rédaction du règlement du PLU concernant ces zones. J'accorde beaucoup d'importance à ce positionnement. Il faut à tout prix garder ce pôle de recherche et protéger la zone concernée. C'est la compétitivité de notre territoire qui est en jeu.

Afin de mieux appréhender ce dossier, le Bureau a décidé de connaître le point de vue du Maire d'Epron, de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, de Viacités, du Conseil Général. Pour cette réunion, fixée le 23 mars, la Commission n°1, sera élargie à la ville de Caen et aux autres communes limitrophes d'Epron.

PLU d'Hérouville -Saint-Clair :

Madame LE BRETHON : « A la suite des échanges sur ce dossier et notamment de la prise de position du Maire d'Hérouville lors de la réunion du Comité Syndical le 20 décembre, un courrier prenant acte de cette position a été adressé le 26 décembre à Monsieur Rodolphe THOMAS.

Par courrier en date du 6 mars, Monsieur le Député-Maire d'Hérouville a demandé à rencontrer le Président du Syndicat afin de rechercher les modifications qui pourraient être acceptées dans le cadre d'une procédure de modification du Schéma Directeur.

Monsieur THOMAS : « la Ville d'Hérouville a sollicité le Syndicat, par courrier en date du 6 mars, pour une réunion de travail, afin de voir comment pourrait être engagée une procédure de modification sur le secteur de la vallée du Dan, afin notamment de prendre en compte le futur BUN. Nous attendons la réponse ».

Madame LE BRETHON : « Votre courrier a été évoqué par le Bureau lors de la dernière réunion. Une réunion sera organisée dans les meilleurs délais, en présence notamment de Monsieur LEDRAN, Président de la Commission "Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire" et de Monsieur Lefondré qui a suivi le dossier.

J'insiste sur le fait que l'état d'esprit, à Caen-Métropole, c'est l'intérêt général. Nous sommes là pour vous accompagner au mieux. Il ne s'agit pas d'ennuyer les autres. Nous sommes là pour bien faire ensemble. Le dialogue existe bien au syndicat.»

Avis sur les dossiers présentés à la CDEC et urbanisme commercial.

Madame LE BRETHON : « Le Bureau a examiné 4 dossiers soumis à la CDEC auxquels il a donné un avis favorable.

Par ailleurs, le Syndicat a été invité à participer aux réunions préparatoires aux « 2^{èmes} Rencontres du commerce », organisées par la CCI de Caen et qui se tiendront au mois de juin. Dans ce cadre, la CCI se propose d'étudier les territoires des SCOT de Caen-Métropole et du Bessin. Madame VINCENT, Vice-président, a été désignée pour représenter le Syndicat. Deux réunions se sont tenues à ce jour, le 24 février et le 13 mars. Deux autres réunions sont organisées les 10 avril et 22 mai prochain. »

Madame VINCENT : « Lors de ces réunions, un consultant intervient. Il s'agit de mener une réflexion sur le territoire de Caen-Métropole et celui du SCOT du Bessin. Cela pourrait se traduire par des suites importantes et pose la question du positionnement de cette réflexion par rapport à la Charte d'urbanisme commercial, au Syndicat et à notre territoire. »

Madame LE BRETHON : « Afin de voir clair dans cette démarche, un courrier a été adressé au Président de la CCI, demandant comment celle-ci se positionnait par rapport à la Charte d'Urbanisme Commercial, arrivée à échéance, par rapport aux travaux de l'Observatoire Départemental de l'Équipement Commercial (ODEC) et par rapport au volet « urbanisme commercial » du futur SCOT. Le choix de la méthode détermine aussi la nature des résultats. Il est important d'avoir des échanges le plus en amont possible et que la CCI soit à nos côtés dans ces réflexions. Concernant la Charte d'urbanisme commercial, il est rare qu'existent des réflexions de cette nature à notre échelle. Nous avons aptitude à la faire évoluer. »

Intérêt d'une modification du Schéma Directeur en vue d'accueillir un important projet industriel

Madame LE BRETHON : « Lors du dernier Comité Syndical, la DDE est venue présenter l'intérêt d'engager une modification du Schéma Directeur afin de mettre en place une grande réserve foncière ayant la capacité d'accueillir un projet industriel majeur.

La DDE se propose d'aider le Syndicat pour mettre en place la démarche, afin que ce dossier aboutisse dans les meilleurs délais. Bien entendu, l'Agence d'Urbanisme sera partie prenante de ce dossier, qui devra être juridiquement exemplaire, compte tenu de l'importance des enjeux.

Au delà, le Bureau propose de mettre en place un groupe de travail rassemblant les représentants des intercommunalités et les maires des communes concernées. Ce groupe de travail devrait être rattaché à la commission n°1 de Monsieur LEDRAN.

Par ailleurs, par courrier en date du 1^{er} février 2006, la SAFER propose ses Services.

Il faut aller au plus vite sur ce dossier ».

SCoT Nord Pays d'Auge.

Madame LE BRETHON : « Par courrier en date du 14 février, le Syndicat a reçu le PADD du SCOT Nord Pays d'Auge. En vue d'une réunion de présentation aux personnes publiques associées, qui s'est tenue le vendredi 10 mars à Deauville. Monsieur LEDRAN y représentait le Syndicat.

Monsieur LEDRAN : « Ce PADD est un document très général. Il n'y a pas de matière concrète dans ce type de document. Il y a cependant une évolution certaine par rapport aux autres réunions : j'ai eu l'impression que l'influence havraise était en recul.

Le SCOT s'organise selon une logique de relations nord-sud de la côte avec l'arrière pays, avec la recherche d'un rééquilibrage. Il n'y a pas de prise en compte des relations avec l'agglomération caennaise, notamment de toute la partie occidentale du Pays d'Auge.

J'ai évoqué l'impact certain du grand projet industriel, à l'est de l'Agglomération, si celui-ci venait à voir le jour. Il faut que le nord Pays d'Auge regarde aussi vers nous. D'une manière générale, c'est un travail intéressant, sérieux, mais très littéraire. C'est un dossier à suivre avec attention.

*

* *

Site Internet.

Madame LE BRETHON : « Le site Internet du Syndicat www.caen-metropole.fr est en ligne depuis maintenant près de 14 mois. On peut noter une forte augmentation de la fréquentation mensuelle depuis décembre 2005 (+20%), avec une moyenne de 600 visites par mois. Il y a déjà eu 1500 visites depuis le début de l'année. L'augmentation de cette fréquentation est aussi liée à la création d'une rubrique liée à l'Agence d'urbanisme. Cela contribue à faire connaître Caen-Métropole. Demain le Pays pourra avoir sa place sur le Site, avec la possibilité de télécharger la Charte de Développement. Nous avons eu raison de faire ce site ».

Modification n°1 du Schéma Directeur

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point n°4 de l'ordre du jour ».

Projet de contribution du Syndicat Mixte au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire de Basse-Normandie

Madame LE BRETHON : « Cette contribution apparaît importante à l'heure où des réflexions sont en cours pour la constitution d'une entité (communauté urbaine ou autres) qui regrouperait les territoires de part et d'autre de l'estuaire de la Seine, soit plus de 615 000 habitants avec la communauté d'agglomération du Havre et 27 communautés de communes. Nous y reviendrons tout à l'heure à l'occasion du point 5. »

Budget Primitif de l'année 2006

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour de la réunion. »

*

* *

Tels sont les principaux points et dossiers abordés lors des réunions du Bureau depuis le dernier Comité. Y a-t-il des observations ? Non. Je poursuis.

3. Demande d'Adhésion de la Communauté de Communes du Cingal à Caen-Métropole.

Madame LE BRETHON : « La communauté de communes du CINGAL a demandé par délibération du 9 janvier 2006, à rejoindre notre Syndicat. Il convient de rappeler que dès 2002, les collaborateurs du Syndicat étaient intervenus devant le Conseil Communautaire pour évoquer la problématique du SCOT et l'intérêt d'une adhésion. La communauté avait souhaité cependant différer sa décision.

Cette adhésion avait aussi été évoquée à l'occasion de la démarche «Pays de Caen», en 2005, mais, là aussi, la décision avait été différée. Aujourd'hui, pour différentes raisons qui sont rappelées dans sa délibération, (règle dite « des 15 km » - formation du Pays de Caen) la communauté de communes demande à adhérer.

Il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur cette demande. Mais, compte tenu de cette nouvelle donne, trois communes, Urville, enclavée au sein de la communauté, Soignolles et le Bû sur Rouvres, situées à sa périphérie, allaient se retrouver dans une situation assez exceptionnelle, à savoir, être les trois seules communes du département hors SCOT.

Par ailleurs, deux de ces communes (Urville et Soignolles) sont dans le périmètre proposé au Préfet pour le Pays de Caen. Aussi, et afin de les informer de cette situation, un courrier a-t-il été adressé aux maires de ces trois communes afin de les inviter à se prononcer sur une éventuelle adhésion à notre syndicat, avant le 16 mars.

Nous sommes le 16 et nous disposons aujourd'hui des délibérations des communes d'Urville et de Soignolles demandant leur adhésion au Syndicat. Urville a délibéré le 9 mars. Soignolles a délibéré le 14 mars.

Le Bû Sur Rouvres devrait délibérer le 17 mars mais il est possible qu'elle ait pour le Syndicat et pour le SCoT la même attitude qu'elle a eue pour le Pays, à savoir qu'elle ne voit pas l'intérêt d'en faire partie. Si tel était le cas, le Bû Sur Rouvres serait la seule commune du Département hors périmètre d'un SCoT. Mais cette attente vis-à-vis de cette commune ne doit pas masquer la situation nouvelle que va connaître notre territoire.

Avec l'adhésion du Cingal, d'Urville et de Soignolles, SCoT et Pays vont avoir le même périmètre. Donnons nous toutes les capacités de l'exploiter. Au plan national, il s'agira du SCoT-Pays d'une grande agglomération qui comptera le plus grand nombre de communes.

A la suite de la délibération du Comité Syndical, toutes les collectivités seront invitées à délibérer, à savoir la Communauté d'Agglomération, les 8 communautés de communes et les 8 communes non membres d'un E.P.C.I., et ce dans un délais de trois mois.

Avec l'extension au Cingal, auxquelles s'ajoutent Urville et Soignolles (Cf. carte en P.J.), la population du Syndicat atteint 338 917 habitants pour 142 communes. »

Monsieur LEDRAN : « Cela représente la moitié de la population du Calvados ».

Madame LE BRETHON : « Compte tenu des statuts du Syndicat, la communauté de communes du Cingal sera représentée au Comité par 4 délégués titulaires. Chacune des communes hors EPCI y sera représentée par 1 délégué. Le Comité comptera 100 délégués.

En ce qui concerne la représentation au niveau du Bureau, la communauté de communes du Cingal, en tant qu'E.P.C.I. de moins de 10 000 habitants, disposera d'un représentant. Il en résultera la désignation d'un représentant supplémentaire de la Communauté d'Agglomération, Caen la Mer, comme le prévoit l'article 6 des statuts du Syndicat.

Pour leur représentation au Bureau, les communes d'Urville et Soignolles rejoindront le groupe des communes hors EPCI du Sud, qui disposent d'un représentant.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur les demandes d'adhésion du Cingal, d'Urville et de Soignolles. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Cingal au Syndicat mixte "Caen-Métropole".

4. Approbation de la modification n°1 du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la commune de Saint-Contest.

Madame LE BRETHON : « Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 14 avril 2005, avait donné à l'unanimité de ses membres, un avis favorable au dossier de modification du Schéma Directeur, avant le lancement de l'enquête publique.

Cette modification porte sur le classement des terrains concernés par le périmètre de protection d'un forage d'eau potable, aujourd'hui abandonné et dont la DUP a été abrogée. Les terrains, aujourd'hui « site d'intérêt écologique et paysager » seront reclassés en « territoire urbain ». Cela permettra à la commune d'urbaniser ce secteur, lui permettant de développer un projet urbain important : relier le

hameau de Buron au bourg de Saint-Contest en s'appuyant notamment sur le tracé du futur Boulevard Urbain Nord.

Comme cela avait été annoncé lors de la précédente réunion du Comité, l'enquête publique unique portant à la fois sur la modification du Schéma Directeur et sur le projet de PLU de Saint-Contest, s'est déroulée du 2 novembre au 2 décembre.

Trois observations formulées par le Public ont été consignées sur deux des 18 registres pendant l'enquête. En revanche, le dossier a été consulté sur le site Internet du syndicat 77 fois. Il a été téléchargé 12 fois.

Deux observations ont été faites sur le registre de Saint-Contest :

- Sur la forme, M. LE NOTRE regrette l'imprécision des plans soumis à l'enquête. Pour mémoire, le Schéma Directeur est un document qui définit des grandes orientations d'aménagement et de développement. Ce ne peut donc pas être un document précis.
- Sur le fond, M. ROYNARD regrette l'abandon d'un point de captage d'eau potable, étant donné l'importance des besoins futurs en eaux. Il est à noter que la DUP du forage a été abrogée par arrêté préfectoral.

La troisième observation a été formulée sur le registre de Caen la Mer. Elle concerne les conditions de consultation du dossier au siège de Caen la Mer. Il en a été tenu compte pour l'avenir. Il faut apprendre à accueillir du public.

En conclusion, le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable à la modification du Schéma Directeur.

Il appartiendra au Syndicat, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, de déterminer les conditions dans lesquelles ce souhait pourra être pris en compte.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur cette modification du Schéma Directeur. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve la modification n°1 du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise,
sur le territoire de la Commune de Saint-Contest**

*

* *

Madame LE BRETHON : « Nous allons aborder maintenant un sujet très important, auquel je vais greffer deux autres préoccupations qui revêtent, à mon sens, un caractère fondamental pour la ville centre, mais aussi pour Caen-Métropole. Vous avez compris que je vais évoquer la question de l'aéroport. Je laisserai ensuite la parole à André LEDRAN.

5. Projet de contribution du Syndicat Mixte au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Madame LE BRETHON : « Par courrier en date du 16 décembre 2005, le Président du Conseil Régional a saisi le Syndicat Mixte pour qu'il transmette les documents de planification et les projets d'investissement concernant son territoire et qui auront une incidence sur l'aménagement et le développement de la Basse Normandie dans les 10 à 20 ans à venir, et cela afin qu'il puisse en être tenu compte dans la révision du SRADT.

Dans un courrier complémentaire du 7 février le Conseil Régional a précisé que les informations à transmettre relevaient plutôt du niveau d'un SCOT. Le Conseil Régional a fixé la date butoir de réception de la réponse au 1^{er} avril. Le Bureau a fait le choix d'une réponse sous la forme d'une contribution.

Il convient de rappeler que le Syndicat avait fait de même en 1999 pour le SRADT de la période 2000 – 2006. Nombre de problématiques restent d'actualité. Cependant, en 7 ans, le périmètre du Syndicat est passé de 50 à 126 communes et à 142 dans 3 mois.

Dans cette perspective, le Bureau, lors de sa réunion du 19 janvier 2006, a décidé de la constitution d'un groupe de travail réunissant les Présidents des EPCI et les maires des communes membres de Caen-Métropole, ainsi que le Président de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme, ou leurs représentants. Monsieur LEDRAN a été désigné pour en être l'animateur.

Ce groupe de travail s'est réuni les 8 et 15 février à la mairie de Troarn et a élaboré un document qui a été présenté au Bureau le 24 février. Après une lecture attentive qui s'est traduite par quelques modifications très ponctuelles, cette contribution a recueilli un large consensus. Il s'agissait même d'une unanimité du Bureau.

Nous n'allons pas relire ce document mais chacun va pouvoir s'exprimer et faire part de ses éventuelles observations. »

Tout d'abord, je souhaiterais que l'on réinsiste, dans la contribution de Caen-Métropole sur le positionnement de l'aéroport de Caen-Carpiquet et sa première place parmi les aéroports normands.

D'une manière générale, je reste très courtoise devant les propositions faites par les Régions Haute et Basse Normandie. La courtoisie est une chose, l'efficacité et la défense de l'intérêt général en sont une autre. Nous ne devons pas être silencieux. Nous ne devons pas disparaître. Ce ne sont pas deux personnes qui doivent décider de l'avenir du plus grand nombre. Je l'ai dit au Président du Conseil Régional de Basse Normandie. Je reconnais qu'il écoute poliment, mais cela n'est pas suffisant.

Je vais donc réinsister sur l'aéroport. Ce sera notre combat, parce que c'est l'avenir de notre territoire. Tous les moyens de communication sont indispensables pour le développement d'un territoire. S'il en manque un dans la panoplie, nous serons défailants. Il n'en n'est pas question.

Je vais aussi insister sur les liaisons ferroviaires entre Caen et Paris, tant en ce qui concerne le temps de transport que la qualité du matériel. C'est un sujet essentiel.

Concernant notre aéroport, les chiffres de l'année 2005 viennent confirmer le positionnement de Caen-Carpiquet : Pour 233 949 passagers comptabilisés sur des vols commerciaux, dans les 4 aéroports normands :

▪ Caen en a accueilli	100 337
▪ Le Havre-Octeville	51 537
▪ Deauville-St Gatien	42 012
▪ Rouen-Boos	40 063

Ces statistiques émanent de l'Union des Aéroports Français et sont les seules qui ont une réelle valeur car elles permettent véritablement de comparer le "poids" de chaque aéroport. Caen-Carpiquet est le 39^{ème} aéroport sur les 88 aéroports français.

Cette bonne santé de l'aéroport est liée à la progression de la ligne transversale Caen-Lyon qui, si on exclut Paris, est la 21^{ème} ligne française, derrière les lignes desservant les grandes agglomérations, type Nantes, Toulouse ou Nice.

Cela se traduit, pour l'aéroport de la Capitale Régionale par un budget aujourd'hui en équilibre. C'est le seul parmi les 4 plateformes aéroportuaires normandes. Mais notre aéroport revient de loin. Deux exemples pour l'illustrer

- 1 /- En 1995, Brit Air pour profiter de la nouvelle donne géographique induite par l'ouverture de Pont de Normandie avait décidé de quitter Caen et Le Havre à compter du 1^{er} Mars 1996, pour s'installer à Saint Gatien. Vu la réaction de ses gros clients et notamment RVI, Brit Air y renoncera. A titre de compensation pour Deauville, Brit Air lancera, en 1996, un double vol quotidien Nantes-Düsseldorf avec escale à Deauville. 6 passagers étaient attendus, en moyenne par vol. En fait, il n'y en a eu que 2. L'expérience sera vite arrêtée.

Dans un article du 18 octobre 1996 du Journal Ouest-France on pouvait lire : « *La Compagnie Brit Air avait cru à une plateforme normande entre Caen et Le Havre. Difficile d'en faire la démonstration.*

Avec l'autoroute A13 vers Caen et le pont de Normandie vers le Havre, l'aéroport de Deauville-Saint-Gatien devait être une escale idéale pour les deux allers-retours quotidiens du Nantes-Düsseldorf. De quoi s'envoler vers toutes les destinations d'Europe de l'Est sans passer par Paris. Un raisonnement que les usagers n'ont pas suivi.

- 2 /- En 2003 la création à l'initiative des Conseils Généraux de Seine Maritime et du Calvados de la compagnie "Air Atlantique". Directions vers Toulouse, Bruxelles et Amsterdam au départ de Caen, de Rouen et du Havre. Objectif : 140 000 passagers. Janvier 2004, Air Atlantique est en redressement judiciaire.

La réussite de Caen-Carpiquet ne témoigne t'elle pas de la nécessité de s'appuyer sur la réalité du marché et non sur des choix politiques arguant d'études parfois discutables ?

Ainsi, aucune de ces études, dont la dernière à l'initiative des CRCI de Haute et Basse Normandie, n'a fait un bilan de tous ces échecs, n'en n'a analysé les raisons et estimé les coûts financiers.

Cela n'aurait-il pas dû être un minimum avant de conclure, comme viennent de le faire les deux Conseils Régionaux et comme chacun s'y attendait, au choix de Deauville-Saint-Gatien comme Aéroport de Normandie.

On justifie cet équipement par sa localisation au cœur d'un triangle Caen-Rouen-Le Havre mais, d'ores et déjà, il faut s'interroger sur l'intérêt des Rouennais pour venir à Deauville-Saint-Gatien.

Rouen-Roissy :	1 h 45
Rouen-Orly :	1 h 48
Rouen-Beauvais :	1 h 24
Rouen-Deauville -St-Gatien :	58 minutes

Quel intérêt pour un Rouennais de venir à Deauville -St-Gatien pour embarquer à destination d'un hub européen ? En allant directement à Roissy, c'est-à-dire avec 45 minutes de plus de trajet, il peut s'envoler sur tous les vols internationaux.

C'est encore plus rapide à Beauvais, spécialisé dans les «low cost» L'Aéroport de Normandie ne sera-il-pas tout simplement celui du Havre ? Des éléments que nous aborderons ultérieurement permettent de poser cette question.

Peut-être, aussi faut-il s'attendre à l'arrivée d'un "low Cost" type "Ryan Air" à Deauville, qui permettrait aux Anglais de fréquenter à nouveau la Basse-Normandie ?

En effet, que d'articles actuellement dans la presse sur la désaffection des touristes Britanniques ! La cause avancée serait les prestations de la Brittany Ferries, aux tarifs jugés beaucoup trop élevés...

Etrange coïncidence ! Il va falloir être vigilant car les enjeux des prochains mois seront importants pour l'avenir de Caen et de sa Métropole.

La réalité du marché, la Compagnie Air France l'a d'ailleurs très bien comprise : Il y a deux ans, le vol Deauville - Nice, qui fonctionnait depuis 10 ans en Juillet-Août, est devenu Caen-Nice, qui fonctionnera cette année dès le 15 avril. Il s'agissait pourtant d'une ligne qui, à l'origine, reliait deux des plus grandes stations balnéaires française. Ne s'agit-il pas là d'un "test grandeur nature" quant aux véritables potentialités d'un aéroport ?

Enfin, dans ce débat sur les aéroports normands, on évoque leur nombre, leur proximité et l'on dit que c'est une situation unique en France. Que dire de la Bretagne où les aéroports de Quimper et de Lorient sont distants de 73 kilomètres, ceux de Brest et de Quimper de 85 kilomètres... que dire des aéroports de la Côte d'Azur : Cannes, Toulon, Nice...

Cela fait plus de 30 ans que l'on parle de la vocation internationale de Deauville-Saint-Gatien. Pourquoi n'est-elle pas parvenue à s'imposer ?

Rien ne prouve que la localisation d'un aéroport lorsqu'il y a un triangle de trois agglomérations comme Caen-Rouen-Le Havre, doit se faire au centre du triangle.

Cette même vision technocratique a conduit à créer des gares TGV en pleine nature. On en voit le résultat chez nos voisins Picards.

On peut aussi prendre l'exemple du commerce pour aborder cette problématique : pour qu'un commerce marche bien, encore faut-il qu'il soit sur un axe très fréquenté. Nous en avons malheureusement tous des exemples.

Le problème de Deauville-Saint-Gatien, c'est qu'il est loin pour tout le monde alors que Caen-Carpignat est au coeur d'un bassin de vie de 350 000 habitants et 140 000 emplois.

Cette offensive sur Deauville / Saint-Gatien ne peut être dissociée d'une autre offensive, celle menée par le Havre pour se constituer un territoire à la hauteur de ses ambitions, au cœur de la Normandie. »

*

* *

Madame LE BRETHON : « La mise en ligne sur Internet des délibérations de certains EPCI nous a permis de disposer du compte-rendu du 6 février du Conseil Communautaire de la Vallée d'Auge, communauté de communes créée autour de Mézidon.

A l'ordre du jour figurait notamment un point sur une enquête diligentée par le comité des élus de l'Estuaire, co-présidé par Messieurs LAMARRE et RUFENACHT. Cette enquête portait sur l'éventuelle structuration du territoire de l'Estuaire, regroupant la Communauté d'Agglo. du Havre et 28 communautés de communes, soit 616 559 habitants. Il s'agit donc d'informations tout à fait officielles. Il ressort du compte rendu que :

1°) Le Comité des élus de l'Estuaire a mandaté Monsieur ANDRIEUX, ancien Sous Préfet de Lisieux, pour mener l'enquête. La totalité du Pays d'Auge est concerné.

2°) La collaboration envisagée pourrait revêtir plusieurs formes:

- Une entente,
- Une Association,
- Un Groupement d'Intérêt Public,
- Un Syndicat Mixte,
- Une Communauté Urbaine.

3°) La position de la communauté de communes de la Vallée d'Auge doit être celle retenue par le Conseil Général, suite à une réunion avec madame d'Ornano. La position du Conseil Général est de ne pas créer une Communauté Urbaine, mais de participer activement au projet, en trouvant une formule assez souple, tout en restant vigilant.

4°) Le rapport de Monsieur ANDRIEUX doit être rendu à la fin du mois de Mars.

La délibération traduit bien le fait que la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge ne peut qu'être « attirée » par une proposition, qui lui permettrait d'être partie prenante d'un grand projet de Développement Economique autour de Port 2000.

On peut penser que la démarche débouchera au moins sur une entente ou une association, dans la mesure où le Département dit qu'il faut « *participer activement au projet* ». On ne peut que rappeler l'extension sur le même territoire du champ d'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Havre. Il s'agit sans doute d'un projet à « maxima » permettant ultérieurement de déboucher sur une Communauté d'Agglomération plus réduite, fédérant les deux rives de l'Estuaire. Au vu d'articles de presse Havrais, le futur EPCI se dénommerait « Le Havre Estuaire ».

Cela inquiète dans la mesure où toute la partie occidentale du Pays d'Auge vit avec Caen au quotidien. L'avenir de Cabourg-Dives-Houlgate, de Dozulé, de St Pierre sur Dives, de Mézidon n'est-il pas avec l'agglomération Caennaise ?....Si vous considérez que ce n'est effectivement pas le cas, il faut le dire.

Caen-Métropole s'est fondé sur le périmètre du Bassin de Vie, le Pays d'Auge s'est fondé sur une Région Naturelle qui correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Lisieux.

La question de l'avenir du Calvados est posée. Cela ne peut pas se régler sans que l'on en discute avant. Le projet de contribution de Caen-Métropole au SRADT est l'occasion de réaffirmer la volonté des élus du bassin de vie de ne pas voir leur territoire marginalisé. J'ai un certain nombre d'arguments à faire valoir, je sais qu'ils ne plairont pas tous. On peut par exemple évoquer le fait que la moitié de la population du Calvados vit sur le territoire de Caen-Métropole et contribue pour une bonne part au budget départemental. Cela mérite que le Département du Calvados se préoccupe de notre avenir.

Je voudrais aussi évoquer un entretien avec le maire de Louvigny, qui n'est pas contre l'aéroport, mais qui a fait part dans la presse de ses préoccupations, notamment concernant les nuisances liées au bruit. Ce bruit est avant tout lié aux petits appareils. Pour les gros appareils, notamment les plus modernes, la réduction des nuisances sonores est l'un des principaux sujets sur lesquels les concepteurs travaillent. Il s'agit d'un facteur qui est désormais traité. Si nous avons un questionnaire à traiter sur ce thème pour les 2 ou 3 ans qui viennent, il ne faut pas perturber notre avenir sur le long terme.

Monsieur LEDRAN pourrait maintenant présenter rapidement le projet de contribution »

Monsieur LEDRAN : « Vous l'avez évoqué, Madame, je suis surpris par la virulence des propos que j'ai lus dans la presse au sujet de la Brittany Ferries. Je note qu'il s'agit de témoignages exclusivement anglais qui ont choisis la Normandie, dont on peut penser qu'ils sont la traduction d'un sorte de sentiment patriotique vis-à-vis de P&O, qui faisait des tarifs préférentiels. La fin d'activité de P&O est liée à la perte d'une bataille tarifaire avec la Brittany Ferries. Nous devons nous réjouir que la Brittany Ferries ait pu soutenir cette bataille, notamment grâce au soutien de la Région, des Département de la Manche et du Calvados et des collectivités locales.

P&O estimant qu'il avait perdu la bataille s'est retiré. Si la Brittany Ferries avait fait de même, nous n'aurions plus rien. Les anglais devraient au moins se réjouir de disposer toujours d'un moyen de regagner l'Angleterre, sans passer par Calais et Douvres.

Lorsque j'ai vu ces articles, je me suis dit : « quelle injustice ! ». La Brittany Ferrie est effectivement soutenue par les collectivités mais elle ne peut pas leur demander de combler chaque année des déficits. Elle a donc établi des tarifs qui lui permettent d'assurer la pérennité de la ligne.

Brittany Ferries navigue sous pavillon français, ce qui lui coûte plus cher que s'il y avait des marins philippins à bord. Elle assure donc une forme de service public. Il passe 270 camions issus de l'usine Renault Trucks de Blainville sur Orne en direction de la Grande Bretagne chaque semaine sur le ferry de Ouistreham.

Je voudrais aussi signaler l'étude de la CCI sur l'impact économique du trafic transmanche pour la Région. Cette étude est trop confidentielle. L'ADPCO pourrait lui donner un rôle plus important.

En ce qui concerne la contribution du Syndicat au SRADT, celle-ci a été élaborée à partir de la contribution que nous avons faite en 2000 sur le SRADT précédent. Nous avons travaillé de manière très intéressante et agréable, au cours de deux réunions à Troarn. Je voudrais d'ailleurs remercier publiquement le maire de Troarn pour la qualité de son accueil et les membres du groupe de travail pour leur disponibilité et le sérieux des travaux qu'ils ont menés. »

Monsieur LEDRAN présente les grandes lignes de ce document

Madame LE BRETHON : « Page 14 du document, je souhaiterais que soit rajouté la sécurisation du boulevard périphérique nord, de l'échangeur, du Bessin à celui de la porte d'Angleterre »

Monsieur THOMAS : « Je souhaite insister sur le fait que, pour la compétitivité de notre territoire, nous devons conserver notre aéroport. J'ai été outré par la forme des propos tenu par le Président de la Région Haute Normandie disant : « fini la récréation ! ». Il ne faut pas nous prendre pour des "imbéciles".

Les conséquences pourraient être catastrophiques pour notre économie locale. Au moment où nous discutons de la possible prise de compétence par l'agglomération, on annonce la création d'un syndicat mixte pour Deauville Saint Gatien. IL faut se mobiliser. Les socioprofessionnels l'ont déjà fait : RVI, Hamelin, Armatis, Webhelp,... »

Monsieur GASNIER : « L'Agglomération ne se laissera pas faire. Je me réjouis de la position du Maire de Caen. Nous prendrons bientôt une décision. Nous avons, nous aussi, des arguments à faire valoir.

Concernant la contribution, il est indiqué, page 11, que le sud est de l'agglomération est spécialisé dans la logistique. Il faut aussi évoquer la présence de grandes entreprises dans le domaine de l'automobile : PSA, Bosch, Valéo, ... »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Je souhaite tout d'abord saluer la qualité du travail qui a été mené pour établir cette contribution, qui mériterait, à mon sens, d'affirmer encore plus fortement notre position sur l'aéroport.

Il convient aussi de s'interroger sur la réalité de la consultation lancée par la Région. La réponse doit être adressée pour le 1^{er} avril. Or, la décision du Conseil Régional sur l'aéroport est déjà prise. Je suis surpris que les jeux soient faits avant que les élus aient répondu.

En ce qui concerne la Communauté de projet au niveau de l'estuaire, je regrette une certaine timidité. Il faut être plus engagé. Désormais, notre territoire s'est structuré avec une agence d'urbanisme qui sera opérationnelle cette année. Nous devons maintenant le porter.

Nous devons aussi regarder l'extérieur. Par exemple, en ce qui concerne le projet de plateforme logistique à Mézidon-Canon. Celle-ci sera située à 8 minutes en train du centre Ville de Caen. Nous devons nous aussi soutenir ce projet qui est porté par Le Havre. Cette plateforme doit être celle de notre territoire.

Autre exemple : la DTA. Celle-ci va prochainement être publiée par Arrêté Ministériel. Elle fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Nous devons y être présents. »

Monsieur LEDRAN : « Je pense qu'il faut effectivement aller dans ce sens. Lors de la réunion du SCOT Nord Pays d'Auge, j'ai proposé que nous ayons des rencontres pour voir comment coopérer. Il faut créer des liens avec nos voisins.

Madame LE BRETHON : « Nous avons effectivement un territoire de réflexion et nous nous sommes dotés de moyens attendus depuis longtemps. Nous avons donc avancé. Je ne suis ni inquiète, ni optimiste. On n'attaque pas les faibles, ils disparaissent. On attaque parce qu'il y a l'émergence d'une vitalité sur notre territoire. Cela justifie la volonté du Havre et de Rouen de se consolider. C'est aussi la confirmation que ces trois villes métropolitaines peuvent évoluer en même temps, sans pratiquer ce qui s'est vu dans notre agglomération : aller prendre des activités chez sa voisine en disant après « on s'est développé ». Ca, ce n'est pas du développement.

Il faut une volonté politique pour que se développe ces trois agglomérations, avec complémentarité, avec de l'ambition, avec agressivité, parce que c'est indispensable. Mais il ne doit pas y en avoir une qui va "manger les autres".

J'ai lu dans la presse que j'étouffais le projet métropolitain normand. C'est faux. Il y a tellement de dynamique que le Maire du Havre fait en sorte que les réunions n'aient pas lieu, ou bien il y envoie des techniciens avec l'ordre de se taire. Imaginez que le maire de Caen fasse la même chose. Que ne dirait-on pas !

C'est la démonstration que nous avons franchi un certain seuil. Nous avons une vision partagée de notre développement économique qui n'est pas limité à la seule Communauté d'Agglomération mais concerne tout le Bassin de vie. Nous nous sommes donnés les moyens de nous développer.

On peut se donner les moyens de décliner ce développement général, avec des missions spécifiques pour chaque territoire. Nous sortons d'une période où nous nous sommes donnés des moyens. C'est tellement efficace que cela inquiète les autres.

Cette affaire est avant tout un "coup politique". La population n'acceptera pas ces "coups politiques". Elle est menée pour des motifs personnels qui n'ont rien à voir avec le développement économique. Il faut s'appuyer sur la compétence économique et industrielle des entreprises. C'est sur la valeur ajoutée qu'elles vont créer que se fera le développement. Il ne faut pas s'inquiéter des « coups ».

Monsieur CARABEUFS : « J'ai participé aux travaux pour cette contribution. Il y a deux éléments à retenir, par rapport à 2000 :

1/- le Schéma Routier a été amélioré. C'est une chance pour la périphérie. C'est une chance pour le développement de la grande périphérie de Caen, et c'est une bonne chose. C'est la première fois que l'on considère qu'il existe une « grande périphérie » et qu'elle a des chances de développement.

2/- la création des intercommunalités, qui sont les porteurs de ce développement, dont je me réjouis »

Monsieur SUEUR : « Concernant l'aéroport, il ne faut pas rester inactif car les choses se jouent très rapidement. Il y a eu des décisions prises par quelques personnes, qui sont un coup médiatique. Personne n'est dupe. Il y en aura d'autres. Il faut être vigilant.

Le succès du développement des territoires est fortement lié à ses aptitudes économiques : ces aptitudes créent, par exemple, de l'emploi, des travaux pour les entreprises du BTP et des ressources fiscales pour les collectivités, leur permettant ainsi d'engager des actions publiques.

L'un des acteurs publics dont on parle peu dans ce dossier, c'est l'Etat, qui a engagé une sorte de compte à rebours : à partir du 1^{er} septembre 2007 l'Etat ne s'occupera plus de Carpiquet. Il faut qu'il y ait un candidat à sa reprise. C'est cet abandon qui crée une sorte d'angoisse par ce que nous avons besoin de cet aéroport.

Dans cette affaire, on ne peut pas imaginer que l'Assemblée Régionale va abandonner l'aéroport. Nous avons besoin que le Conseil Régional prenne une position juste.

L'Etat étant le garant de l'unité nationale et s'il était visiblement la cause des difficultés actuelles, il faudra qu'il se ressaisisse et nous devons faire appel à lui. Voilà ce que je voulais dire dans le débat ».

Madame LE BRETHON : « On peut faire appel à l'Etat dès aujourd'hui. L'Etat ne se désintéresse pas de l'aménagement du territoire. Il confie simplement des compétences à des tiers. Peut-être faudra-t-il passer par le contrat de projet à partir de 2007 ?

Par ailleurs, il me paraît nécessaire de prévoir un paragraphe indiquant que tout ce qui peut être utile à notre développement doit être réalisé, même si cela n'est pas initialement prévu.

D'une manière générale, je suis très rassurée par les réactions, notamment au sujet de l'aéroport. On sent notre cohésion. Cela n'a pas de prix. S'il n'y a plus d'autre demande de parole, je propose donc de passer au vote.»

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la contribution du Syndicat Mixte, amendée en fonction des quelques observations formulées, au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire Bas Normand.

Madame LE BRETHON : « Je vous propose de joindre la Charte de Développement Durable du Pays de Caen au projet de contribution, dans la mesure où elle a été approuvée par tous les EPCI et toutes les communes hors EPCI de notre Syndicat »

Madame LE BRETHON enregistre l'accord des membres du Comité Syndical sur cette proposition.

6. Budget Primitif de l'année 2006.

Madame LE BRETHON : « Le budget est établi sur la base des orientations budgétaires votées lors du dernier Comité Syndical, qui ont confirmé la décision prise en 2003, à savoir que les recettes du Syndicat s'appuient sur la base d'une contribution d'un euro par habitant.

Le bureau, au cours de sa réunion du 20 décembre 2005, a proposé de maintenir cette contribution pour l'exercice 2006, sachant qu'est prise en compte, dans le calcul, les dispositions de l'article 7 des statuts, à savoir que la participation des communes et des E.P.C.I. se fera sur la base suivante: 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du potentiel fiscal.

Par rapport à l'exercice précédent, le Syndicat compte une commune de plus: Fontenay le Marmion. Ont été pris en compte les recensements complémentaires soit une population totale de 330 477 habitants, contre 322 425 en 2005.

Le tableau joint au présent rapport, précise la contribution de chaque collectivité, compte tenu des dispositions statutaires.

Le Budget Primitif se présente pour ses grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 863 964 euros. Deux chapitres apparaissent les plus importants : les charges de personnel à hauteur de 246 100 euros et les charges à caractère général, qui s'élèvent à 428 268 euros. Dans ce dernier chapitre, il y a lieu de signaler la somme consacrée aux études, d'un montant de 318 401 euros. Autre poste important : les autres frais divers, d'un montant de 22 000 euros, qui comprennent tous les travaux d'impression et de reproduction des documents.

Le poste 012, "Charges du personnel" comprend :

- la ligne 6218, qui concerne le remboursement de l'agent d'entretien mis à disposition par la ville de Caen pour 2005 et 2006.
- la ligne 64131, qui concerne le paiement du Chargé de Missions et du Directeur.
- la ligne 64111, réservée aux paiements des deux Adjoint Administratifs et d'un poste de catégorie B à pourvoir (Rédacteur).
- la ligne 6574, correspond à la contribution versée à l'Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Pour le reste, la plupart des dépenses ont été répartie au vu de l'exercice précédent.

Le report de l'excédent antérieur est de 536 180 €

Les recettes, qui s'élèvent à 327 784 € proviennent de la contribution des E.P.C.I. et des communes. Des subventions seront sollicitées auprès de la Région et du Département pour l'élaboration du SCoT.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 135 702 € et sont inscrites pour les études liées à l'élaboration du SCoT, de l'achat de matériel de bureau et de matériel informatique et ce, dans la continuité du renouvellement des équipements.

Le report de l'excédent antérieur est de 17 255 €

Les recettes, égales aux dépenses, proviennent de l'amortissement des immobilisations (18 046 €) du F.C.T.V.A. (2 901 €), auquel on ajoute la subvention de l'Etat 97 500 € soit un total de 135 702 €

La subvention attendue de l'Etat pour l'élaboration du SCoT est de 1 € par habitant, (50% de la somme en 2006 et 50% en 2007). »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
adopte le Budget Primitif de l'exercice 2006.**

7. Questions diverses.

Madame LE BRETHON : « Y en a t il ? »

Avant le verre de l'amitié offert par la commune de Rots, je voudrais conclure cette réunion en soulignant l'importance du travail qui a été mené et qui a abouti à l'élargissement de notre Syndicat Mixte à l'ensemble du territoire qui devait être le sien, à une commune près.

Il est aujourd'hui au complet et en ordre de marche. Il va pouvoir engager sereinement l'élaboration du SCOT, avec l'appui de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme, dont le Directeur prend ses fonctions lundi.

Sur ce même territoire, et après la consultation de la Région et du Département, on peut espérer voir naître le Pays de Caen.

Avec un SCOT, un Pays et une agence d'urbanisme sur un même territoire de 340 000 habitants, la capitale régionale devra pouvoir jouer dans la « cour des grands » sans complexe.

Il nous revient de ne pas laisser passer cette chance, à l'heure où la compétition entre les territoires est devenue la règle. Nous ne devons pas oublier aussi la coopération avec Rouen et Le Havre. Il doit y avoir les mêmes droits pour les 3 partenaires.

Je vous remercie et vous propose de boire le verre de l'amitié. »

Le Président,



Brigitte LE BRETHON